Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **PGHM Briançon** Tél : 04/92/21/58/58 demande n°04405/108/2109

Bénéficiaires : **PGHM Briançon**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Exercice secours en crevasse	10/04/19	Col du lautaret	~~Glacier de l'Homme~~ ou glacier du Tabuchet *ou glacier du Casset (avec prescriptions)*	2	3	5
Exercice secours en crevasse	07/05/2019	Ailefroide	Glacier du Sellé ou glacier blanc	2	3	5
				POSSIBILITE en fonction des conditions météorologiques du moment d'avancer ces exercices d'une journée (envoyer un mail		

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :
EC 145, bleu gendarmerie, JBJ.

Pilotes : Nom du pilote : Guichard Eric

A Briançon
Le 07/03/19

Autorisation accordée n° 57/2019

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 2/04/19

Le Directeur

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

Préconisations du Parc national :

Pas possible pour le glacier de l'Homme (nidification aigles) : soit glacier du Tabuchet soit glacier du Casset mais en passant par le vallon du Grand Tabuc (ne pas passer par le vallon du Petit Tabuc).

Rester dans l'axe des vallées et en altitude

Copie au secteur de : BRIANCONNAIS / VALLOUISE